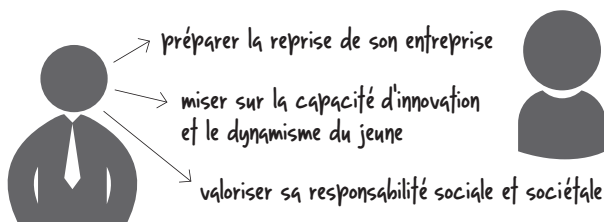


Former ses collaborateurs par apprentissage, c'est :



LA RÉGION ACCOMPAGNE AUSSI LES APPRENTIS :

- des aides pour l'achat de l'équipement professionnel,
 - la prise en charge des frais de transport, de restauration et d'hébergement des apprentis.

Informations et accompagnement

0 800 026 080

Service & appel gratuits

hautsdefrance.fr

Retrouvons-nous sur :



151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX
Accès métro : Lille Grand Palais - Tél +33 (0)3 74 27 00 00 - Fax +33 (0)3 74 27 00 05

Édité par la Région Hauts-de-France - Mars 2017



Kévin, maître d'apprentissage de Justine

ENGAGEMENT
PRIS
PROMESSE
TENUE

Pour l'apprentissage la Région Hauts-de-France s'engage

Vous souhaitez recruter un apprenti ?



Un constat


Seulement 4% des entreprises de la région recrutent des apprentis. Pourtant, l'apprentissage est une voie de formation d'excellence qui profite à tous : jeunes et employeurs.


2 apprentis sur 3 décrochent un emploi à l'issue de leur formation. C'est pourquoi la Région Hauts-de-France a voté le **PLAN APPRENTISSAGE** le plus ambitieux de France.


NOUVEAUTÉ 2017 : il est désormais possible de recruter un apprenti jusqu'à la veille de son **31^{ème} anniversaire**. C'est pour vous la possibilité de former et d'embaucher un collaborateur qui pourra vous apporter expérience et dynamisme, tout en étant aidé et accompagné aux mêmes conditions que pour le recrutement de tout apprenti.


Le Plan apprentissage : comment ça marche ?

PAS À PAS un bouquet de services pour vous guider

 > Présentation des aides et accompagnement au recrutement

 > Mise en lien avec les partenaires de mon territoire (*Missions locales, CFA, ...*)

 > Diffusion de vos offres d'emploi

 > Accompagnement personnalisé de l'employeur pendant la durée du contrat

>> Valorisation de mon engagement avec le label « **Je m'engage pour l'apprentissage** ».

La Région est votre interlocuteur direct pour toutes questions concernant l'apprentissage au numéro vert :

0 800 026 080 Service & appel gratuits

VOUS RECRUTEZ UN APPRENTI ? La Région lève les freins financiers

Dans le cadre du Plan apprentissage, **les entreprises de moins de 250 salariés*** voient l'aide d'initiative régionale pour le recrutement d'un apprenti de plus de 18 ans portée à **3 000 euros**.

AIDES VERSÉES POUR LES CONTRATS DÉMARRANT À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2016

| Apprenti de moins 18 ans | Apprenti de plus de 18 ans |
|---|--|
| Une aide au Recrutement d'Apprentis (ARA) de 1 000 € versée la 1 ^{ère} année de contrat, sous conditions | Une aide au Recrutement d'Apprentis (ARA) de 1 000 € versée la 1 ^{ère} année de contrat, sous conditions |
| Entreprise de 0 à 10 salariés | Entreprise de 0 à 20 salariés |
| vous percevez une prime à l'apprentissage de 1 000 € versée chaque année de formation | vous percevez l'aide d'initiative régionale de 3 000 € la 1 ^{ère} année, puis 1 000 € les années suivantes |
| Entreprise de 11 à 249 salariés** | Entreprise de 21 à 249 salariés** |
| vous percevez l'aide d'initiative régionale de 1 000 € la 1 ^{ère} année | vous percevez l'aide d'initiative régionale de 3 000 € la 1 ^{ère} année |

(**) 2999 salariés dans le secteur public

RUPTURE DE CONTRAT, prise en charge de votre apprenti

Si vous souhaitez rompre le contrat de votre apprenti, ce dernier sera pris en charge et accompagné par la Région, pendant trois mois maximum, pour lui permettre de trouver un autre projet de formation et/ou un autre maître d'apprentissage, avec le maintien de son salaire et de sa couverture sociale.

(*) L'Etat a également mis en place des aides. Quelle que soit la taille de l'entreprise, retrouvez toutes les aides et baisses de charges, grâce à un **calculateur unique** développé par l'Etat et la Région accessible en ligne sur www.hautsdefrance.fr